



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 6 avril 2021

MAIRIE DE BELLEFOND

Le Conseil municipal régulièrement convoqué le 1^{er} avril 2021, s'est tenu le 6 avril à 18h30 à l'Espace de Rencontres et de Loisirs dans le respect des règles sanitaires.

Présents : ADAM Bernard, ARMENJON Frédéric, AVIET Thierry, GAUDRY Mireille, GRANJON Damien, LEDERMAN Michel, MARZI Gilles, MATHYS Rose-Marie, MEUNIER Philippe, MORLAND Laure, TOURATIER Elodie.

Procurations : BABIN Valérie à LEDERMAN Michel
BORNIBUS Emilie à MORLAND Laure
RODRIGUES Philippe à MARZI Gilles

Excusé : BRASSAC Philippe

Secrétaire de séance : MATHYS Rose-Marie

La séance est ouverte à 18h30

1) Comptes administratifs 2020 :

➤ Budget annexe « Les Vignes » : compte administratif 2020

Les travaux du lotissement communal « les Vignes » étant terminés, le compte administratif 2020 fait état d'un excédent de fonctionnement de 580 591.73 €, qui a été transféré vers le budget principal de la commune.

Sans que le Maire ne prenne part au vote, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal approuve par 13 voix le compte administratif 2020 du budget annexe.

Compte de gestion 2020

Le compte de gestion étant en conformité avec le compte administratif 2020, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2020 du budget annexe de la commune, établi par le trésorier, constatant l'ensemble des dépenses et recettes réelles de la section de fonctionnement et d'investissement effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020.

➤ Budget principal : Compte administratif 2020

Le Maire présente le compte administratif 2020 qui s'établit comme suit :

	Dépenses	Recettes	Résultats propres de l'exercice 2020	Résultats antérieurs reportés 2019	Résultats de clôture 2020	Restes à réaliser	TOTAL
Section de fonctionnement	322 904.04 €	1 078 556.72 € <small>dont 497 964.99 € de l'exercice et 580 591.73 € d'excédent du budget annexe « les Vignes »</small>	755 652.68 €	+ 527 505.32 €	1 283 158.00 €		1 283 158.00 €
Section d'investissement	482 089.35 €	639 790.36 €	157 701.01 €	- 138 295.74 €	19 405.27 €	- 41 096.50 €	- 21 691.23 €

Sans que le Maire ne prenne part au vote, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal approuve par 13 voix le compte administratif 2020 du budget principal.

Compte de gestion 2020

Le compte de gestion étant en conformité avec le compte administratif 2020, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2020 établi par le trésorier constatant l'ensemble des dépenses et recettes réelles de la section de fonctionnement et d'investissement effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020.

2) Affectation des résultats

➤ Budget principal :

Le Maire propose au conseil municipal de procéder à l'affectation des résultats constatés de la manière suivante :

CONSTATATION DES RESULTATS 2020	
Excédent d'investissement 2020	19 405.27 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	- 41 096.50 €
Besoin de financement en investissement (excédent d'investissement + besoin de financement des RAR)	- 21 691.23 €
Excédent de fonctionnement 2020 à affecter en 2021	1 283 158.00 €
AFFECTATION DE RESULTATS 2020	
En réserve (couverture au minimum du besoin de financement ci-dessus)	21 691.23 €
Report en fonctionnement	1 261 466.77 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'affectation des résultats de l'exercice 2020 selon les conditions présentées:

- En réserve d'investissement : 21 691.23 €
- En report en fonctionnement : 1 261 466.77 €

3) Taux des 2 taxes

Le Maire rappelle qu'il appartient au conseil municipal de fixer chaque année les taux applicables aux taxes directes locales : taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe foncière sur les propriétés non bâties. En effet, les communes ne perçoivent plus la taxe d'habitation mais tout ou partie de la taxe foncière initialement perçue par le Département.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de maintenir les taux votés en 2020 pour l'exercice 2021 et de les fixer comme ci-dessous :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 41.11 (correspondant au taux communal 2020 de 20.11 auquel il faut ajouter 21.00 de taux départemental).
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 37.15

Le Maire précise que ce transfert sera neutre pour le budget des ménages.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le maintien des taux d'impositions 2020.

4) **Budget principal de la commune : budget primitif 2021**

Le budget prévisionnel est présenté par le Maire et voté à l'unanimité chapitre par chapitre.

SECTION FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	183 850.00	Produits des services	7 500.00
Charges de personnel	118 200.00	Impôts et taxes	352 400.00
Charges gestion courante	57 900.00	Dotations et participations	75 500.00
Charges financières	3 000.00	Autres produits de gestion courante	41 200.00
Charges exceptionnelles	2 000.00	Produits financiers	1.17
Atténuation de produits	8 000.00	Produits exceptionnels	1 500.00
		Atténuation de charges	1 000.00
Opération d'ordre entre sections	1 472.00		
TOTAL	374 422.00	TOTAL	478 701.17
<i>Virement à la section investissement</i>	<i>1 250 000.00</i>	Report fonctionnement a-1	1 261 466.77
TOTAL	1 624 422.00		1 740 167.94 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Remboursement emprunt	16 100.00		
Frais études	100 000.00	Subventions d'Équipement	77 993.50
Logiciel, droits similaires		Dotations -FCTVA	7 000.00
Participation rond-point		Taxe d'Aménagement	16 500.00
Participation SICECO	35 000.00	Amortissements	1 472.00
Achat terrain nu	200 000.00		
Achat terrain bâti	100 000.00	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>1 250 000.00</i>
Plantation	5 000.00		
aménagements	10 000.00	Emprunt	469 128.00
Bâtiment scolaire	3 000.00		
Cimetière	5 000.00	Solde d'exécution de la section d'investissement	19 405.27
Maison de santé	30 000.00	Excédent de fonctionnement capitalisé	21 691.23
<i>Autres bâtiments (chaudière cantine, déplacement arvic gaz...)</i>	<i>10 000.00</i>		
Travaux logements locatifs	20 000.00		
Installation de voirie	260 000.00		
Matériel de voirie	55 000.00		
Matériel de bureau (tableau interactif école numérique, capteur école maternelle)	9 000.00		
Mobilier	5 000.00		
Immobilisation en cours	1 000 000.00		
TOTAL	1 863 100.00		1 863 100.00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30

Le Maire,
Philippe MEUNIER

